

SOMMAIRE

1 – PRESENTATION	1
2 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC	2
3 – LA CHARTE DES VALEURS ÉDUCATIVES	7
4 – LES AXES DU PEL	8
5 – LE FONCTIONNEMENT DU PEL	10
6 – LES INSTANCES DU PEL	11
7 – LE PILOTAGE OPERATIONNEL	12
8 – ÉTAT DES LIEUX	13
9 – PLAN D’ACTION DU PROJET ÉDUCATIF	21
10 – LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS	23
11 – LES TEMPS DE CONCERTATION	28
12 – DES PISTES D’ACTIONS	29
13 – ÉCHÉANCIER	30
14 – ÉVALUATION DU PEL	31
15 – CONCLUSION	32
16 – GLOSSAIRE	33
17 – LES ANNEXES	34
- 1) <i>Diagnostic enfance / jeunesse (à consulter sur le site de la GDC)</i>	
- 2) <i>Document pour les porteurs de projets (à télécharger sur le site de la edc)</i>	
- 3) <i>la charte des valeurs éducatives (page7)</i>	

I- Projet Educatif local

2015-2018

Préambule :

Le PEL est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée. Ces acteurs se fixent des objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local. Cette démarche collective des acteurs locaux pour conduire les générations successives d'enfants du territoire jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, a pour objectif de favoriser leur intégration dans l'espace social.

Le PEL constitue un cadre de référence permettant la conduite d'une politique éducative ambitieuse pour les enfants et les jeunes de 0-25 ans

Dans le cadre de ces objectifs généraux, le PEL :

- Porte des valeurs partagées et des ambitions collectives
- Prévoit la mobilisation des énergies et des compétences autour de ses objectifs
- Concerne tous les temps et tous les espaces de vie de l'enfant
- Doit s'adresser à tous les âges de la vie en favorisant les passerelles entre les âges et en offrant les conditions d'une éducation tout au long de la vie pour une intégration sociale et professionnelle réussie
- S'appuie sur l'ensemble des ressources et atouts du territoire sous 3 formes d'éducation :

1) **éducation formelle** : cela se traduit par un contexte organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation, ou sur le lieu de travail), et qui est simplement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources).

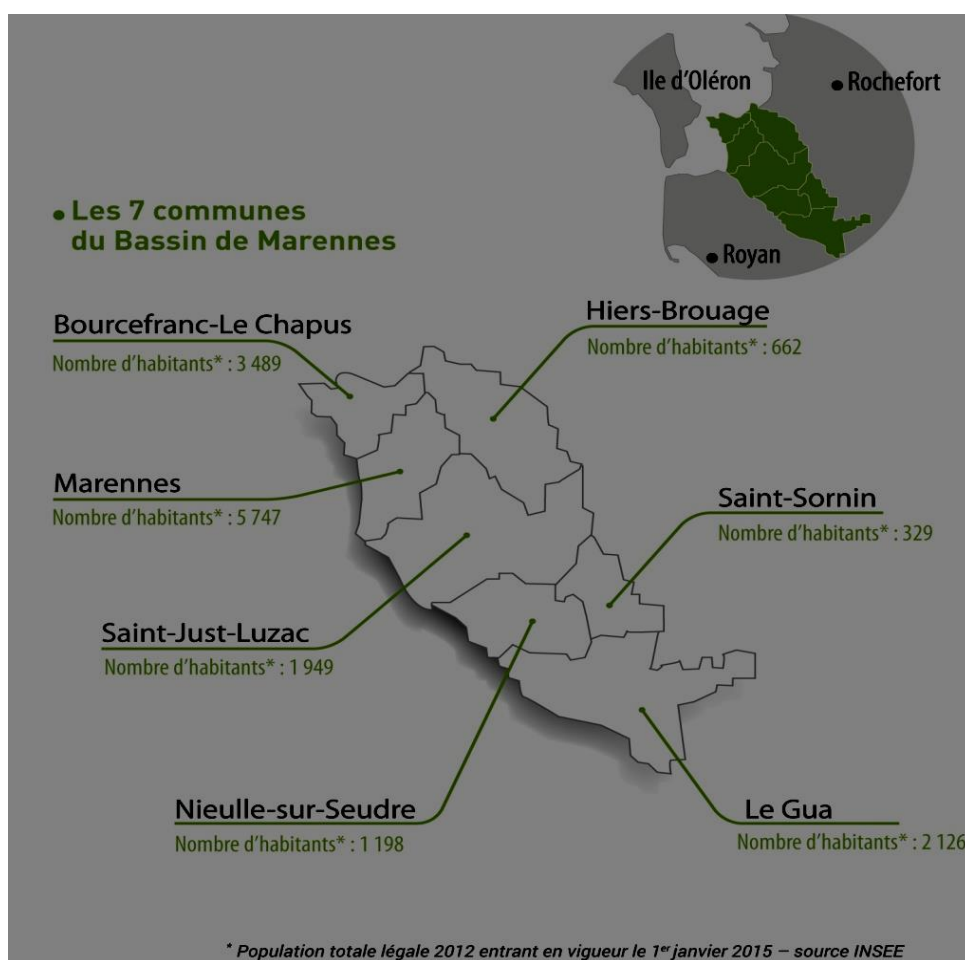
2) **éducation informelle** : c'est la réalisation d'activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources).

3) **éducation non-formelle** : c'est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas simplement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources)

2 - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic enfance/jeunesse réalisé par la société « COMPAS » en 2013 s'inscrit dans la continuité de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2009 par le CIAS (en annexe 1). L'évolution du territoire a permis d'évaluer et de définir les orientations éducatives du projet éducatif communautaire 2015-2018. La première démarche fut la réalisation d'une charte éducative et d'un document de travail pour les porteurs de projets (annexe 2) dans un but éducatif et social.

Population sur le territoire de la communauté de communes du bassin de Marennes



Quelques données extraites de l'analyse qui devront être pris en compte lors de la construction du PEL 2015-2018.

Le Bassin a gagné près de 230 personnes supplémentaires par an, c'est sur Nieulle-sur-Seudre que la progression de population a été la plus rapide (+75% en 11 ans) ; notamment du fait d'un doublement du nombre de familles. La dynamique démographique est liée aux flux migratoires

- Près de 30% des habitants du Bassin ne résidaient pas sur leur commune actuelle 5 ans plus tôt.

Un solde migratoire fortement positif :

- Il y a plus d'installation de foyers que de départ sur le territoire.
- Des familles avec enfant(s) mais aussi beaucoup de jeunes seniors s'installent sur le Bassin.
- À l'inverse, les jeunes (18-24 ans) ont plutôt tendance à quitter le territoire.
- Un vieillissement de la population, entre 2010 et 2020, les moins de 20 ans devraient baisser en nombre.

Le Bassin de Marennes : 15 500 habitants (+20% de population supplémentaire entre 1999 et 2010) (dont 51,90% Femmes et 48,10% Hommes)

<i>POPULATION PAR COMMUNES EN 2010</i>	<i>POPULATION TOTALE</i>	<i>% DE FEMMES</i>	<i>% D'HOMMES</i>
<i>MARENNES</i>	5 607	52,80	47,20
<i>BOURCEFRANC-LE CHAPUS</i>	3 381	52,00	48,00
<i>LE GUA</i>	2 053	53,30	46,70
<i>SAINT JUST-LUZAC</i>	1 871	50,00	50,00
<i>NIEULLE SUR SEUDRE</i>	1 172	49,90	50,10
<i>HIERS-BROUAGE</i>	655	50,90	49,10
<i>SAINT SORNIN</i>	296	48,20	51,80

Vulnérabilité potentielle des enfants...

- 19% des moins de 11 ans vivent en famille monoparentale (environ 340 enfants).
- 7% des moins de 11 ans vivent dans une famille où l'ensemble des parents est touché par le chômage (près de 120 enfants).
- 6% des moins de 18 ans (près de 190 enfants).

Fragilité sur l'insertion pour les « jeunes restés au pays »...

- 15% des 1300 jeunes de 15-24 ans se déclarent au chômage (près de 200 jeunes en 2010), contre 13% en Charente-Maritime et 11% en France métropolitaine.
- 160 jeunes ont fréquenté la Mission Locale en 2012, soit environ $\frac{1}{4}$ des jeunes non scolarisés du même âge (une fréquentation 2 fois moindre qu'à l'échelle métropolitaine).
- 20% des 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (près de 260 jeunes),
- Chez les jeunes filles, ce taux atteint 22%, contre 15% au niveau national pour les filles et pour les garçons.

Scolarisation et niveaux de formation

- Les 15-17 ans non scolarisés : 6% sur le Bassin, contre 4% en France métrop.
- Les 18-24 ans non scolarisés : 67% sur le Bassin, contre 48% en France métrop

Pas plus de quasi sans-diplômes sur le Bassin de Marennes qu'à l'échelle métropolitaine :

Plus d'un $\frac{1}{4}$ des 15-24 ans ayant achevé leurs études. Mais un écart de 6 points entre garçons et filles, à la défaveur des premiers.

Par ailleurs, sensiblement **moins de diplômés du supérieur** :

15% des 20-24 ans ont un niveau bac+2 et plus, contre 24% au niveau national.

Nous notons surtout **une surreprésentation des niveaux CAP-BEP** parmi les jeunes du Bassin : *37% des 15-24 ans, contre 28% à l'échelle de la France métropolitaine.*

COLLEGE JEAN-HAY ET COLLEGE ANDRE ALBERT

	Taux de réussite au Diplôme National du Brevet (en %)						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
COLLEGE JEAN- HAY MARENNES	76,00	74,20	87,80	76,60	65,80	74,00	79,20 % (52,8 % mention) 81,8 % (série Prof.)
COLLEGE ANDRE ALBERT SAUJON	80,10	82,80	84,90	88,20	91,80	85,00	84,45 %
CHARENTE MARITIME	81,80	84,20	82,90	84,60	84,70	84,10	84,80 %
ACADEMIE DE POITIERS	82,90	85,00	84,10	86,10	86,00	84,90	87,80 %

LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL

	TAUX DE REUSSITE AUX EXAMENS DU LYCEE DE LA MER (EN %)						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BEPA PRODUCTION AQUACOLES	88,90	60,00	90,00	100,00	92,90	100	90% (11 mentions)
BAC PRO-PRODUCTION AQUACOLES	81,80	100,00	100,00	66,67	88,20	35,70	70% (6 mentions)
BAC STAV	68,60	78,60	53,00	68,75	66,70	21,40	
BAC STG/STMG	81,00	90,00	89,30	76,00	90,30	76,20	86,21% (12 mentions)
BAC ES	86,40	79,00	85,70	95,00	100,00	88,90	89,47% (8 mentions)
BAC S	62,00	88,00	89,70	88,57	100,00	94,90	96,88 (22 mentions)
BTSA AQUACULTURE	64,70	27,80	43,00	73,68	61,11	41,20	72,22%

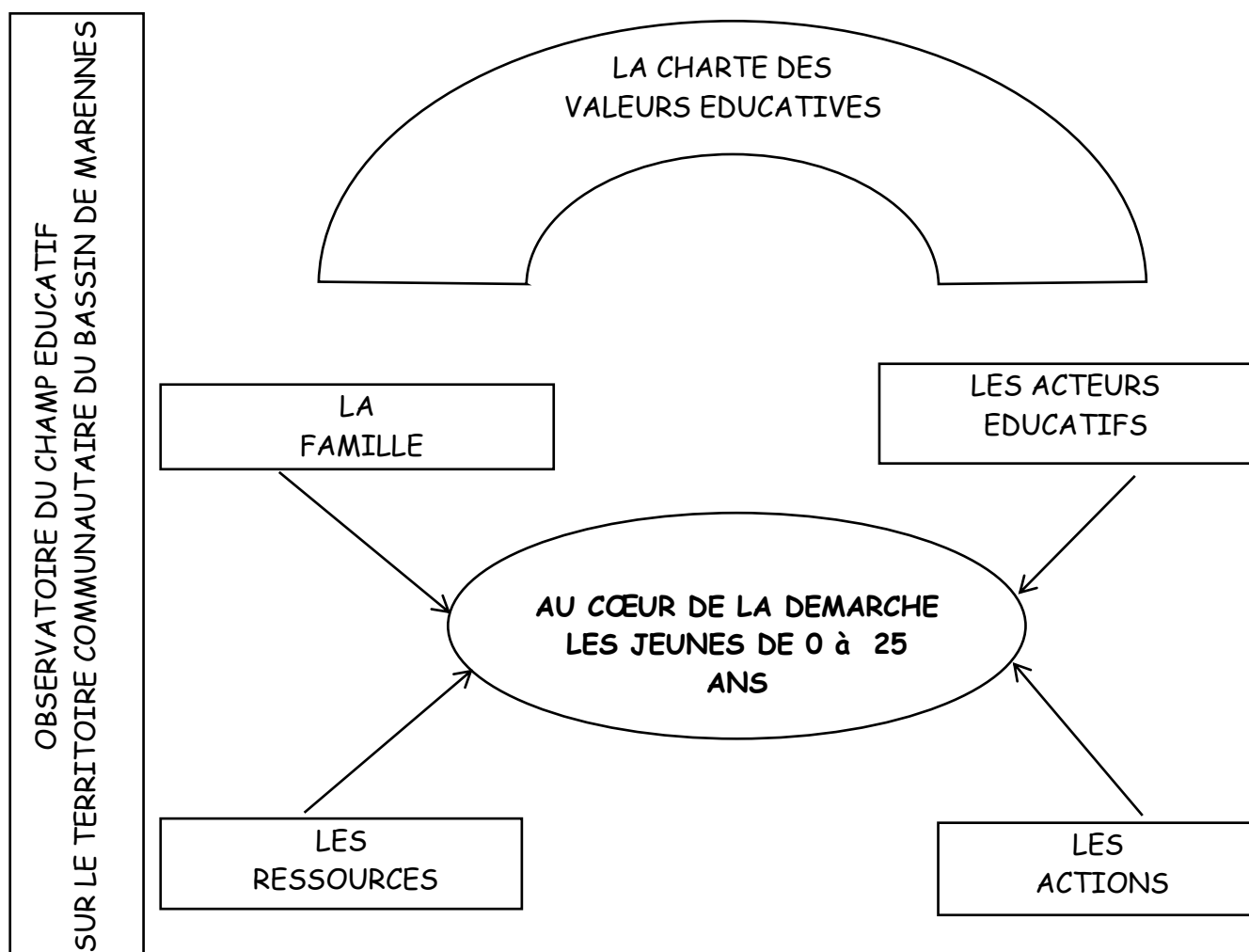
	TAUX DE REUSSITE AUX EXAMENS EN APPRENTISSAGE						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BEP CM	33,30	50,00	100,00	77,77	100,00	66,60	82,95 %
BAC PRO CM	81,80	80,00	100,00	57,14	41,67	50,00	54,55 %

3 - CHARTE DES VALEURS ÉDUCATIVES

LA CHARTE DES VALEURS EDUCATIVES, SOCLE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Cette Charte (votée par le conseil communautaire en 2013), est le socle commun éducatif souhaité par les élus. Ils souhaitent rassembler autour de valeurs éducatives qui favorisent le développement harmonieux des jeunes. En plaçant l'enfant au cœur de leur démarche, les acteurs éducatifs locaux ont souhaité prendre des ancrages forts pour que cette Charte puisse être librement explorée dans la relation éducative avec la possibilité de rattacher ses valeurs à des contenus éducatifs et pédagogiques. Cette Charte est un outil pour réunir et construire autour de la mission partagée de l'éducation sur le territoire.

Tous ces principes sont réaffirmés dans son préambule, qui situe également le rôle d'exemplarité des adultes dans sa mise en œuvre, et réfère aux valeurs de citoyenneté "Liberté - Egalité - Fraternité".



4 - LES AXES DU PEL

Les objectifs du Projet Educatif Local du bassin de Marennes s'articulent autour de trois axes :

1) Un enfant - une famille - un territoire :

Mettre en place les outils qui vont permettre :

- de mieux identifier les besoins sur le champ éducatif,
- d'aller à la rencontre des jeunes en difficulté,
- la coopération des partenaires éducatifs locaux pour des réponses adaptées aux difficultés repérées.

Informer les familles

Renforcer l'information et l'accompagnement des familles en :

- créant des espaces d'échanges et d'information,
- facilitant la rencontre avec les professionnels,-
- en communiquant sur l'offre et l'accompagnement éducatifs.

Répondre aux difficultés repérées

Mettre en place des actions au plus près des enfants repérés en difficulté qui :

- permettent l'accompagnement et le suivi de ces enfants et de leur famille,
- favorisent leur insertion dans l'espace social,
- favorisent leur accès aux loisirs culturels et sportifs.

2) La mobilisation des acteurs éducatifs locaux pour une dynamique concertée du PEL au service d'une véritable continuité éducative

Se rassembler autour de valeurs communes et faciliter la connaissance et l'appropriation de la Charte, socle du Projet Educatif Local, auprès :

- des acteurs locaux,- des familles,
- des jeunes et des enfants du territoire

Créer des espaces de concertations et d'échanges, favoriser la mobilisation et la dynamique partenariale au travers de temps :

- d'échanges autour des pratiques professionnelles,
- de réflexion sur les questions éducatives d'actualité,
- d'évaluation des actions menées en direction des jeunes

Faire des ressources du territoire de véritables outils et s'appuyer sur celles-ci pour favoriser la réussite sociale et scolaire des enfants et des jeunes en :

- travaillant sur l'offre et l'accessibilité des activités,
- s'appuyant sur la richesse et la diversité de notre patrimoine,
- s'appuyant sur les spécificités et les compétences des acteurs éducatifs locaux

3) Du jeune aujourd'hui au citoyen de demain

Bien-être et épanouissement :

Favoriser le bien-être et l'épanouissement des jeunes pour un développement physique et psychique harmonieux, avec la mise en place :

- d'activités adaptées à leur rythme et à leur maturité,
- d'actions d'éducation à la santé : nutrition, sommeil, santé psychique...,
- d'espaces qui favorisent leur expression et leur réflexion pour construire leur relation.

Accès à la connaissance

Proposer des outils et accompagner pour que l'enfant puisse :

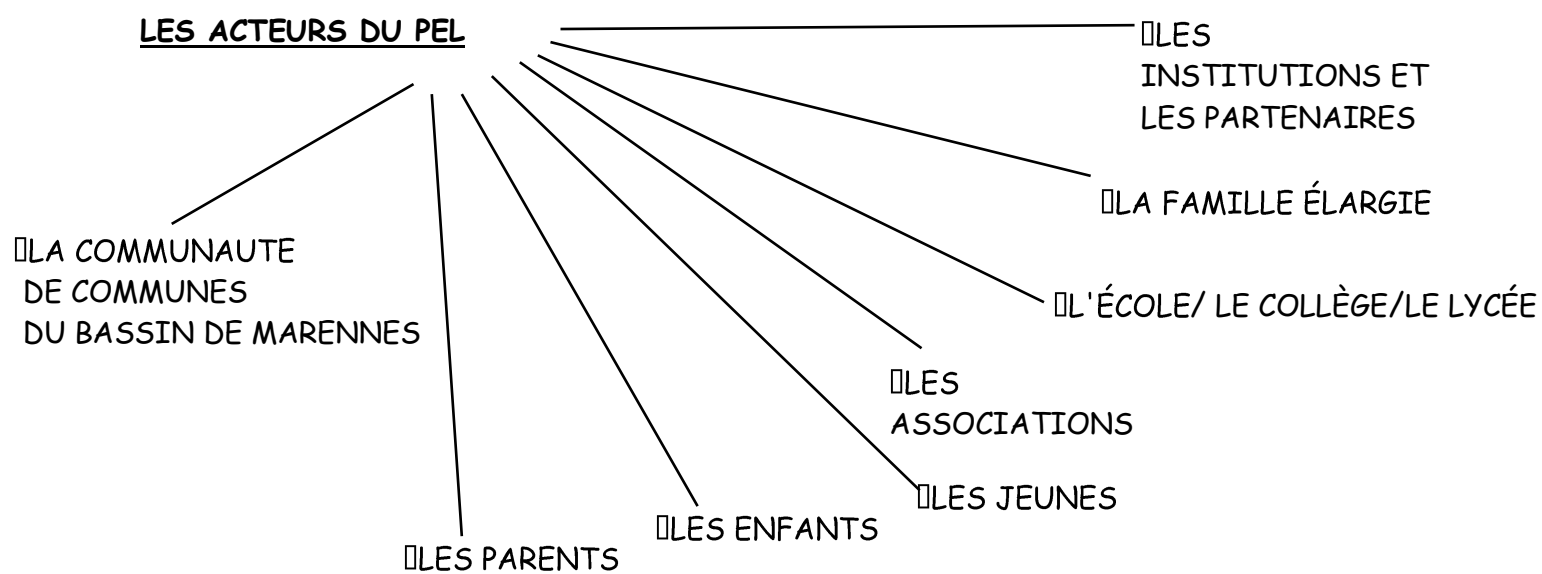
- mieux connaître son environnement, le territoire et ses acteurs,
- expérimenter en complément des savoirs dispensés à l'école et au sein de sa famille,
- être informé sur les comportements à risques et pouvoir échanger avec les adultes sur les sujets qui le concernent.

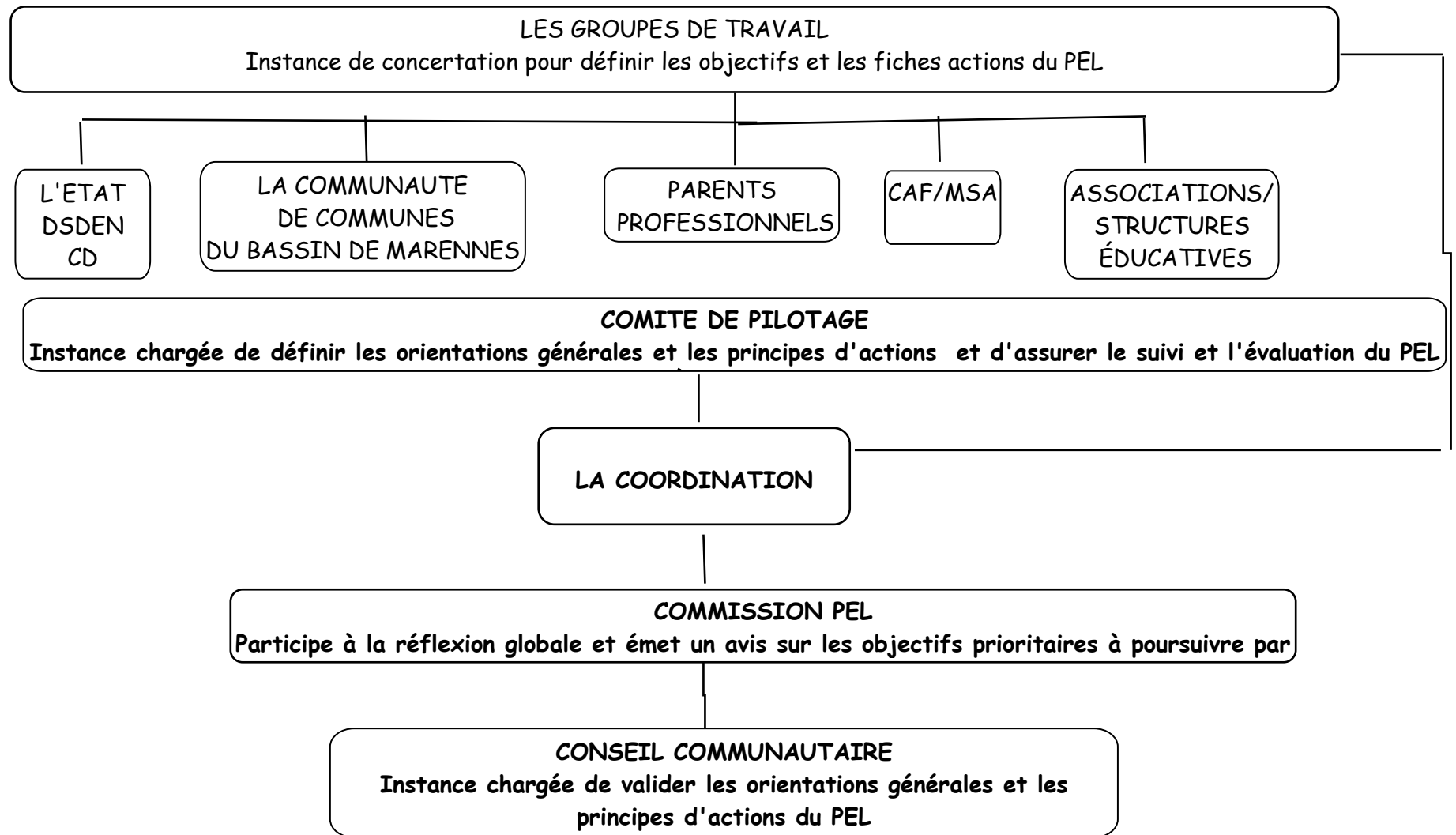
Vivre ensemble

Inscrire véritablement l'enfant dans la communauté en lui donnant la place pour :

- participer à la vie du territoire et s'engager comme citoyen au service de l'intérêt collectif,
- s'insérer et se construire dans l'espace social en favorisant l'échange et le dialogue avec toutes les générations,
- mieux concevoir et accepter les différences en promouvant les actions d'entraide et de solidarité.

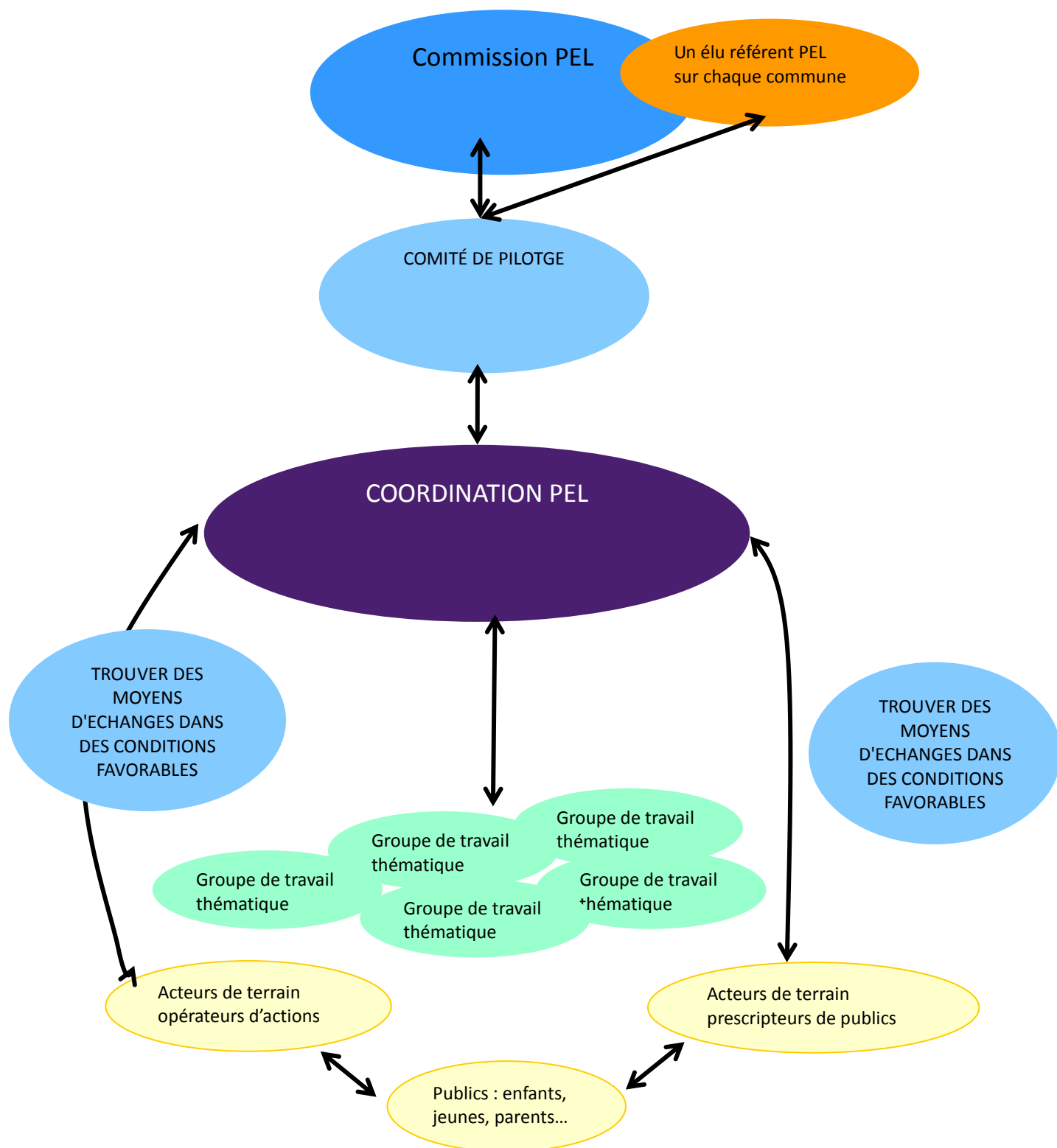
5 - LE FONCTIONNEMENT DU PEL





6 - LES INSTANCES DU PEL

7 - LE PILOTAGE OPERATIONNEL



8 - ETAT DES LIEUX

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

ACTIONS « petite enfance » sur le territoire :

1) Un multi-accueil halte-garderie Accueil collectif <u>Capacité</u> : 25 berceaux (dont 20 permanents et 5 occasionnels)	<u>Lieu</u> : 42 rue de la République 17320 MARENNES	Le service est proposé aux enfants de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 6 ans
	<u>Moyens humains</u> : 1-directrice et 1- directrice adjointe 1- EJE 3- assistante petite enfance 1- agent polyvalent 1- agent de cuisine	Diverses activités éducatives sont proposées aux enfants. Une réunion de parents pour présenter les projets et l'organisation de la crèche. Préparation des repas sur place avec des produits frais.
	Mode gestion : DSP	Association « LÉO LAGRANGE »
2) Lieu d'accueil enfant/parent (LAEP) Accueil d'échanges enfants/parents	<u>Lieux</u> : (mise à disposition par les mairies) 1- Salle de la Plataine 17560 Bourcefranc-le Chapus 2- Salle Mercier 17600 Le Gua	Rencontre parents/enfants accompagnée par des professionnels les mardis à Bourcefranc-le Chapus les jeudis au Gua
	<u>Moyens humains</u> : 2 intervenantes (l'association de « Do l'enfant dom ») 1intevante de la CAF et de l'Ecole des Parents et des Educateurs	
3) Assistantes maternelles Accueil familial à BCF : 22 à Hiers-Brouage : 0 à Marennes : 41 à St Just-Luzac : 12 à Nieulle sur Seudre : 17 à St Sornin : 2 au Gua : 10	<u>Lieu</u> : au domicile des assistantes maternelles	
	Association 1,2,3 éveil : pour toutes les ass mat du territoire qui adhèrent	Un lieu de rencontre à Marennes, (mise à disposition par la mairie de Marennes), l'association propose des interventions éducatives et des temps d'échanges pour les professionnelles et les parents
	ADN de Nieulle sur Seudre Une section animation pour les assistantes maternelles	La salle des fêtes est mise à disposition par la commune de Nieulle sur Seudre un fois par semaine.

Maison des Assistantes Maternelles MAM « DROLE DE MAM »	Lieu : RUE DU BOIS MEYNARDIE 17320 MARENNES
Gestion : association « Rêve de grands » Capacité : 8 enfants et priorité aux enfants porteurs d'handicap	Moyens humains : 2 assistantes maternelles 1 EJE 1 EDUC, SPÉ

ACTIONS « enfance » sur le territoire :

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LE CHÂTEAU DES ENFANTS » Capacité d'accueil : 100 enfants Gestion : communautaire	Lieu : 12 avenue du Pont de la Seudre 17 320 Marennes Plage	Diverses activités sont prévues par l'équipe d'animation suivant les objectifs du projet pédagogique et les périodes. Organisation de séjours et une fête avec les parents uniquement l'été Organisation de nuit au centre de loisirs Participation aux manifestations organisées sur le territoire Diverses sorties et visites
	Périodes d'ouverture : Tous les mercredis de 12h30 à 18h30 Toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	
	Moyens humains : 1 directeur - 1 directeur adjoint 5 animateurs permanents 1 agent d'entretien 20 animateurs vacataires l'été	
	Public : Enfants de 3 à 12 ans Inscription au centre de loisirs Tarif suivant le quotient familial Repas fourni par la société « SODEXO » liaison chaude Agrément DDCS et PMI	

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS annexe du « LE CHÂTEAU DES ENFANTS » Capacité d'accueil : 40 enfants	Lieu : École primaire le Bourg 17 600 NIEULLE SUR SEUDRE	Diverses activités sont prévues par l'équipe d'animation suivant les objectifs du projet pédagogique Diverses sorties et visites en lien avec celui de Marennes
Gestion : communautaire	Période d'ouverture : l'été (juillet et 3 semaines en août)	
	Moyens humains : 1 directrice - 2 animateurs occasionnels 1 agent d'entretien	
	Public : Enfants de 3 à 12 ans Inscription au centre de loisirs Tarif suivant le quotient familial Repas fourni par la société « SODEXO » liaison chaude Agrément DDCS et PMI	

ACTIONS « jeunesse » sur le territoire :

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS Capacité d'accueil : 24 enfants	Lieu : École primaire RUE ALSACE LORRAINE 17320 MARENNES lieu provisoire, un local définitif est en cours de réflexion	Animations au local Organisation de tournois sportifs inter-locaux jeunes Diverses sorties
Gestion : communautaire	Période d'ouverture : Toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19h Soirées tous les mercredis l'été de 20h à 22h	
	Moyens humains : 1 directeur -	
	Public : Enfants de 12 à 17 ans Accueil libre Inscription au local pour les sorties Tarifs suivant le quotient familial Agrément DDCS	

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LÉ JEUNES SE MIBILIZ » Capacité d'accueil : 24 enfants	Lieu : RUE DE LA RIGOLETTERIE 17 320 SAINT JUST-LUZAC	Animations au local Organisation de tournois sportifs inter-locaux jeunes Diverses sorties
Gestion : communautaire	Période d'ouverture : Tous les mercredis de 14h à 19h Tous les samedis de 14h à 19h Tous les vendredis de 17h30 à 20h00 ou de 17h30 à 20h (hiver/printemps) Toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19h Soirées tous les mercredis l'été de 20h à 22h	
	Moyens humains : 1 directrice -	
	Public : Public : Enfants de 12 à 17 ans Accueil libre Inscription au local pour les sorties Tarifs suivant le quotient familial Agrément DDCS	

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « FOYER DES JEUNES ET DES JEUX » Capacité d'accueil : 12 enfants	Lieu : 13 RUE SAMUEL CHAMPLAIN 17 600 LE GUA	Animations au local Organisation de tournois sportifs inter-locaux jeunes Diverses sorties
Gestion : communautaire	Période d'ouverture : Tous les mercredis de 14h à 19h Tous les samedis de 14h à 19h Tous les vendredis de 17h30 à 20h (hiver/printemps) Toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19h Soirées tous les mercredis l'été de 20h à 22h	
	Moyens humains : 1 directrice -	
	Public : Enfants de 12 à 17 ans Accueil libre Inscription au local pour les sorties Tarifs suivant le quotient familial Agrément DDCS	

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LES JEUNES DE BOURCEFRANC- LE CHAPUS » Capacité d'accueil : 12 enfants	Lieu : 5 RUE GAMBETA 17560 BOURCEFRANC-LE- CHAPUS	Animations au local Organisation de tournois sportifs inter-locaux jeunes Diverses sorties Organisation de séjours l'hiver et l'été
Gestion : associative (convention avec la cdc)	Période d'ouverture : Tous les mercredis de 14h à 19h Tous les samedis de 14h à 19h Toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19h Soirées tous les mercredis l'été de 20h à 22h	
	Moyens humains : 1 directeur	
	Public : Enfants de 12 à 17 ans Accueil libre Inscription au local pour les sorties Tarifs suivant le quotient familial Agrément DDCS	

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL à BOURCEFRANC-LE CHAPUS
- COLLEGE JEAN HAY à MARENNES
- COLLEGE ANDRE ALBERT à SAUJON
- 1 ECOLE ELEMENTAIRE ET 1 ECOLE MATERNELLE à BOURCEFRANC-LE CHAPUS
- 1 ECOLE PRIMAIRE à HIERS-BROUAGE
- 1 ECOLE ELEMENTAIRE ET 1 ECOLE MATERNELLE à MARENNES
- 1 GROUPE SCOLAIRE à SAINT JUST-LUZAC
- 1 ECOLE ELEMENTAIRE à NIEULLE SUR SEUDRE
- 1 ECOLE ELEMENTAIRE ET 1 ECOLE MATERNELLE AU GUA
- 1 ECOLE ELEMENTAIRE à SAINT SORNIN

1

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES OU MANUELLES DU TERRITOIRE

Le tissu associatif est important sur le bassin de Marennes

COMMUNES	NOM DE L'ASSOCIATION	CULTURELLE OU MANUELLE	SPORTIVE
MARENNES	Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert		X
	Badminton loisirs marennais		X
	Basket du bassin de Marennes Bourcefranc		X
	Cercle marennais de yoga		X
	Compagnie ballet Alcyon		X
	Gym-Club de Marennes		X
	Gymnastique volontaire de Marennes		X
	Judo-Club du Bassin de Marennes		X
	K Danser		X
	Les mille et une Bulles		X
	Rugby club du bassin		X
	Tennis club du bassin		X
	USM Football		X
	Vélo Club		X
	Amicale des boules Marennaises		X
	Arts Chinois	X	
	Atelier créatif marennais	X	
	Bouquinons Ensemble	X	
	Club d'échecs Marennes-Oléron	X	X
	Détente et loisirs		X
	Ecole de musique du Bassin	X	
	Funny dansers marennais	X	
	Gribouille Mots - Atelier théâtre	X	
	Tous en piste		X
	Vélo Libre		X
	La gaulle marennaise		X
	Marennes Art et Culture	X	
	Société d'Histoire du canton de Marennes	X	
	Mots en Fête	X	
	Cercle des Nageurs de Marennes Bourcefranc		X
	CLAQ'SON Danse Afro Latino		X
	SAMOURAIL "QI GONG"		X
Club de Taïchindo Marennais		X	

	L'Orchestre Marennes	X	
	Cité de l'Huître	X	
	Afriques en Scène	X	
	Aviron Marennais		X
	Rail Club Océan	X	
	Centre Equestre de Marennes		X
	LU DOTHEQUE	X	X
	sport nautique Marennais		X
	les rameurs de la Seudre		X
BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Etoile sportive Bourcefrançaise		X
	Club loisirs informatique chez-soi		
	La plage des poètes		
	Pêche, carrelets et moulinets	X	
	Club pongiste pays de Marennes-Oléron		X
	Sémaphore animation	X	
	ANIM'BCF	X	
	Comédie du Louvois	X	
	Club de pétanque		X
	MAMBO	X	
	Les mille et une bulle		X
	Couture & loisirs	X	
	la Ritournelle	X	
	Bibliothèque « Au plaisir de lire »	X	
	Ecole de danse		X
	Gymnastique volontaire		X
	Amicale bouliste		X
	La note musicale	X	
	Création récup' recycle	X	
Tennis Club du Bassin		X	
AMALGAM	X		
ST JUST-LUZAC	La Fraternelle	X	
	Les Joyeux Boulistes		X
	Rythme et Ambiance		X
	Palet Vendéen		X
	Atelier de peintre Amateur	X	
	L'Etoile Sportive "foot"		X
	Danse-Culture-Art et Loisirs	X	X
	Mouvements pour tous G.V.		X
HIERS-BROUAGE	Aunis Saintonge Brouage Québec	X	
	B.E.C Passion	X	
	Les récréatives	X	

LE GUA	Dance évasion		X
	Patrimoine et culture	X	
	EMDA	X	
	Le Gua model club	X	
	A.S.G Football		X
	Vélo Club		X
	La roue Guataise		X
	Le Gua Loisirs Détente		X
	Tennis Club		X
	ARTEMIS- concerts spectacles	X	
NIEULLE SUR SEUDRE	Entente Sportive Nieullaise		X
	ADN	X	
	JAMBO 17	X	
	P'TIT'HOM		
	Les Décalous	X	
	Moto club de la Seudre		X
	COME DANCE WITH US		X
ST SORNIN	Club de tennis de table		x
	st sornin accueil	x	
	Les amis de Broue	x	
	les troubadours	x	

9 - PLAN D'ACTION DU PROJET EDUCATIF DU BASSIN DE MARENNES

A la suite du diagnostic territorial, des points forts et des points ont été mis en avant, des axes de progrès sont apparus et des besoins et des demandes ont été repérés. Ces différentes demandes et besoins exprimés ont fait l'objet de réunions, ce qui a permis de définir une intention générale du PEL et les objectifs :

L'intention générale : Pour la période 2015-2018, le Projet Educatif Local du Bassin de Marennes doit permettre aux enfants d'aujourd'hui de devenir demain les adultes responsables et investis. Nous attendons qu'au travers des actions développées, le pel favorise la réussite, l'épanouissement et l'égalité des chances des 0-25 ans. Pour cela nous attendons également qu'il permette à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, élus, acteurs associatifs....) de travailler de façon concertée, complémentaire, cohérente et équitable sur l'ensemble des communes sur bassin de Marennes".

1. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoirs être conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité.

En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

Afin de favoriser la réussite de chaque enfant, il est souhaitable de leur permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques), différentes activités, qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition de savoirs et le développement personnel

2. ÉDQUER A LA CITOYENNETÉ

L'accès à une citoyenneté réelle et vécue implique la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités. Il appartient à chaque co-éducateur de mettre en place les conditions de la participation des enfants et des jeunes au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), d'amener les enfants et les jeunes à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie. Plus largement, les actions mises en œuvre pourront également constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et de notre société.

3. VALORISER LE RÔLE ÉDUCATIF DES PARENTS

Sur un plan général, il convient de réaffirmer la prééminence éducative de la cellule familiale en favorisant toutes les initiatives pouvant améliorer la communication avec les structures éducatives et visant l'établissement d'un réel partenariat éducatif. Pour cela, il est souhaitable d'organiser des temps d'échanges et de partages entre professionnels et parents autour de leurs

préoccupation en matière d'éducation (pratiques, valeurs, orientations...).

Des espaces intermédiaires entre institutions et lieux de vie peuvent, à cet égard, faciliter la mise en confiance et l'expression des familles. La mise en place d'activités enfant/parent peut également constituer des moments privilégiés de réflexion sur les pratiques éducatives et d'échanges avec les professionnels.

Plus globalement, les institutions ont pris conscience de la nécessité de transformer les modes de relation avec les familles et devront s'attacher à faire évoluer leurs pratiques au quotidien.

4. FAIRE EVOLUER LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION EDUCATIVE

Dès lors que l'éducation est appréhendée de manière globale et qu'elle concerne différents acteurs (État, collectivités locales, organismes sociaux, associations, familles...) et domaines (enseignement, loisirs, culture, accompagnement à la scolarité...), ainsi il convient d'organiser les conditions d'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs qui permettent de les mettre en œuvre (REAAP, CLAS, CEJ, LAEP).

Ce travail de mise en cohérence passe notamment par une meilleure inscription de l'ensemble des actions dans une démarche de projet (définition des besoins, des objectifs éducatifs partagés, des moyens (humain, matériel et financiers) et l'évaluation).

5. CLARIFIER LES MODALITES D'ACCES AUX SERVICES PUBLICS

La notion de service public nécessite de :

- Travailler à rendre les activités accessibles au plus grand nombre, sur le plan territorial, financier, social, culturel et de la mobilité
- Tenir compte des besoins spécifiques de chacun.

6. MIEUX CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES ACTIVITES ET LES ACTEURS ÉDUCATIFS

Il ne s'agit pas de communiquer pour mieux se vendre mais plutôt de bien se connaître et se faire connaître pour mieux partager et apporter un travail de qualité pour un bien-être des enfants.

7. FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES

C'est entre 16 et 25 ans, que les jeunes ont le plus besoin d'information et d'accompagnement pour celles et ceux, entre autres, qui ne sont plus dans le circuit scolaire, et pas encore dans la vie active.

10 - LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

ORIENTATION N°1 : FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
<p>Objectif 1.1 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE</p>	<p>Action 1.1.1 : Etudier la possibilité d'un espace sur chaque commune permettant d'accueillir dans des conditions satisfaisantes des enfants et des jeunes dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</p> <p>Action 1.1.2 : Former les agents des communes en charge des garderies périscolaires à l'accueil des enfants</p> <p>Action 1.1.3 : Etudier l'amélioration de la qualité éducative des temps périscolaires (accueil matin, cantine, pause méridienne, locaux, organisation, place de l'enfant, formation du personnel), avec les acteurs concernés (enseignants, personnels municipaux, familles, agents intercommunaux)</p> <p>Action 1.1.4 : Dans le cadre des actions de soutien à la parentalité : organiser des actions relatives à l'accompagnement des enfants vers la réussite scolaire</p>
<p>Objectif 1.2 SOUTENIR LA PROMOTION D'ACTION DE LOISIRS DE QUALITE</p>	<p>Action 1.2.1 : Etudier la possibilité de créer un accueil de loisirs 3-12 ans sur une autre commune de la CDC</p> <p>Action 1.2.2 : Etudier la possibilité de création d'un site intercommunal dédié à l'information des jeunes</p> <p>Action 1.2.3 : Etudier la création d'un « pass' jeunes » donnant accès à la pratique d'activités régulières de loisirs de qualité</p>
<p>Objectif 1.3 PERMETTRE UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTS TEMPS DE VIE DE L'ENFANT ET DU JEUNE</p>	<p>Action 1.3.1 : Etudier la possibilité de mettre en place un système de transport permettant au public mineur d'accéder aux lieux de loisirs du territoire</p> <p>Action 1.3.2 : Réunir régulièrement tous les acteurs pour mieux organiser les temps de vie des enfants et des jeunes</p> <p>Action 1.3.3 : Etudier une réorganisation des transports afin de faciliter les déplacements</p>

<p>Objectif 1.4</p> <p>PERMETTRE L'ELARGISSEMENT DE L'HORIZON CULTUREL ET EDUCATIF</p>	<p>Action 1.4.1 : Créer un ou des outils favorisant le co-voiturage pour l'accès aux activités culturelles et sportives</p> <p>Action 1.4.2 : Réfléchir à l'amélioration des conditions de transport par les structures d'information jeunesse à développer ou à créer)</p> <p>Action 1.4.3 : Etudier la création d'un « pass' jeunes » donnant accès à des tarifs préférentiels et une gratuité sur un panel varié de spectacles et d'activités sur le territoire et autre</p> <p>Action 1.4.4 : Accentuer la mise en place d'actions culturelles dans les Accueils Collectifs de Mineurs</p> <p>Action 1.4.5 : Etudier la possibilité de mise en place d'événements autour du jeu en partenariat avec les associations concernées basées sur la coopération et la socialisation</p>
<p>Objectif 1.5</p> <p>DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION APPROPRIÉES AUX BESOINS DES JEUNES ET DES ACTEURS EDUCATIFS</p>	<p>Action 1.5.1 : Développer et renforcer les actions d'information, de prévention et d'animation relatives aux conduites à risques, à l'utilisation des réseaux sociaux et des NTIC (y compris les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC)) en direction des jeunes, des familles et des acteurs. Vérifier que ces actions soient en cohérence avec le réseau ECLORE (Ecole Collège Lycée Orientation et Réussite Educative)</p> <p>Action 1.5.2 : Diffuser la plaquette du guide de l'accompagnement enfance jeunesse sur le Pays Marennais / Oléron et travailler un moyen de communication adapté à tout public</p> <p>Action 1.5.3 : Travailler un moyen de communication à tous les publics</p> <p>Action 1.5.4 : Accentuer la mise en place d'actions de prévention dans les ACM</p> <p>Action 1.5.5 : Mettre en place des actions favorisant le bien-être et la santé pour les enfants et les acteurs éducatifs</p>
ORIENTATION N°2 : FAVORISER / ÉDUQUER Á LA CITOYENNETE	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
Objectif 2.1 :	Action 1.1.1 : Utiliser les supports (exposition sur la Région en direction des structures éducatives en matière d'éducation à la citoyenneté

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU VIVRE ENSEMBLE	<p>Action 1.1.2 : Etudier la possibilité de créer une ou d'autres crèches sur d'autres communes de la CDC</p> <p>Action 1.1.3 : Faire le point sur les assistantes maternelles de la CDC (lieu d'exercice et nombre d'enfants en charge et statut de l'assistante maternelle)</p> <p>Action 1.1.4 : Proposer des temps de formation à la communication non violente</p> <p>Action 1.1.5 : Faire l'inventaire des aires de jeux et solliciter ensuite les mairies pour l'installation éventuelle d'aires de jeux</p> <p>Action 1.1.6 : Etudier la possibilité de mise en place d'aires de jeux basées sur la coopération et la socialisation</p>
<p>Objectif 2.2</p> <p>FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT ET DU JEUNE</p>	<p>Action 1.2.1 : Créer des temps d'échanges avec les structures ados des secteurs environnants, dans le but de créer une dynamique de projet commun</p> <p>Action 1.2.2 : Rencontrer les jeunes sur le terrain pour leur faire connaître l'existence des locaux jeunes (rue, parcs, lieux de regroupement)</p> <p>Action 1.2.3 : Favoriser davantage des projets portés par les jeunes</p> <p>Action 1.1.4 : Etudier la possibilité d'une structure ados centrale sur le territoire, proposant des temps d'animation et de prévention collectifs, venant compléter les actions mise en place par les structures locales</p> <p>Action 1.1.5 : Etudier la création de conseil de jeunes (type Conseil Municipal de jeunes)</p> <p>Action 1.1.6 : Chercher sur le territoire des personnes susceptibles d'aider les jeunes dans la définition et l'accompagnement de projet autonome</p>
<p>Objectif 2.3</p> <p>FAVORISER LA DECOUVERTE ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Action 2.3.1 : Proposer aux structures et sites « nature, environnement » (cité de l'huître, CPIE, professionnels, divers...) d'intervenir dans le cadre des Temps d'Activités périscolaire (TAP) et des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)</p>

ORIENTATION N°3 : VALORISER ET SOUTENIR LE RÔLE EDUCATIF DES PARENTS EN LIEN AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
<p>Objectif 3.1 :</p> <p>FAVORISER LE DIALOGUE ET LA</p>	<p>Action 3.1.1 : Mettre en place un support de communication concernant les structures adaptées aux enfants et aux jeunes</p> <p>Action 3.1.2 : Diffuser des informations sur le PEL et les actions éducatives menées par la CDC via les écoles</p>

COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS ET PARENTS	(plaquettes pour les familles, réunions écoles et / ou mairie) Action 3.1.3 : Solliciter des parents pour initier des actions à partir de leurs besoins Action 1.1.4 : Etudier la mise en place d'un autre temps d'accueil (Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP)) Action 1.1.5 : Etudier la possibilité pour toutes les structures accueillant du public (0-25 ans)
Objectif 3.2 FAVORISER L'EVOLUTION DES PRATIQUES EDUCATIVES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS	Action 1.2.1 : Etudier la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles et de Parents (RAMP) dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) Action 1.2.2 : Développer des actions de formations et d'échanges sur les pratiques éducatives
ORIENTATION N°4 : FAIRE EVOLUER LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION EDUCATIVE	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
Objectif 4.1 : Renforcer la compréhension du dispositif PEL dans le cadre d'une démarche de projet éducatif	Action 4.1.1 : Articuler les objectifs du Projet Educatif Local (PEL)/ du Projet Educatif Du Territoire (PEDT)/des Temps d'Activité Périscolaire) afin d'en assurer leur cohérence et leur complémentarité Action 4.1.2 : Diffuser un document d'informations qui pourrait passer par les établissements scolaires Action 4.1.3 : Proposer une appli (téléphone portable) afin de mieux diffuser les actions de la CDC Action 4.1.4 : Améliorer la communication des actions du PEL sur le site internet de la CDC
Objectif 4.2 Structurelle partenariat éducatif	Action 4.2.1 :) Etudier la création d'un groupe d'actions culturelles en partenariat avec le réseau ECLORE (Ecole Collège Lycée Orientation Réussite Educative) Action 4.2.2 : Initier des temps de présentation partagée des rôles et missions de chacun des acteurs éducatifs du territoire Action 4.2.2 : Solliciter des acteurs extérieurs au territoire (Conseil Départemental, DRAC, Fédérations.....) susceptibles d'aider au développement du partenariat éducatif

ORIENTATION N°5 : CLARIFIER LES MODALITES D'ACCES AUX SERVICES PUBLICS	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
Objectif 5.1 : Favoriser la perception des rôles et	Action 5.1.1 : Organiser des moments d'information « formation » à destination des personnels éducatifs pour faire connaître le rôle de chacun et chaque service public Action 5.1.2 : Mettre en place un moyen d'information tout public relatif aux modalités d'actions des

des modalités d'accès des institutions pour les publics du territoire	institutions pour les habitants du territoire
ORIENTATION N°6 : MIEUX CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES ACTIVITES ET LES ACTEURS ÉDUCATIFS	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
Objectif 6.1 : Inventorier les acteurs et les activités éducatives	Action 6.1.1 : Elaborer une carte de l'existant d'actions éducatives sur le territoire
ORIENTATION N°7 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	PLAN D'ACTION
Objectif 7.1 : Mieux connaître les préoccupations et les problèmes concrets des jeunes en matière d'insertion	Action 7.1.1 : Mettre en place dans différents lieux d'accueil (enfants et jeunes) des temps d'animations et de promotion liés aux métiers du territoire Action 7.1.2 : Organiser une collecte d'information sur la situation et les préoccupations des jeunes en matière d'insertion et d'emploi (avec lycée, pays, mission locale) Action 7.1.3 : Organiser des rencontres entre professionnels et jeunes pour faire découvrir les métiers

I I - LES TEMPS DE CONCERTATION

Ces orientations ont été le fruit de différents temps de concertation avec diverses personnes (institutions, parents, associations, acteurs de l'éducation.....)

La première étape (du 16/10 au 3/12/2014) de réflexion a été réalisée par l'association « ARC EN CIEL » la démarche est de faire réfléchir les participants à partir d'une question sur un thème (Citoyenneté, Éducation, Parentalité, Environnement....). Ce travail a permis de définir les objectifs généraux du PEL 2015-2018.

La deuxième étape (du 11/02 au 15/10/2015) a été réalisé par Mr Gérard Prieur, son approche a permis de développer les objectifs définis dans la première phase de travail par l'association « ARC EN CIEL »

DATES	CONTENU	CONTENU	Nombre de participants
26/09/14	REUNION PUBLIQUE	Restitution du diagnostic commun PEL aux parents, aux acteurs éducatifs et aux institutions.....	58
16/10/14	1ere concertation	Première session des groupes de travail : Citoyenneté, solidarité, implication dans la vie de la communauté	12
12/11/14	2eme concertation	deuxième session des groupes de travail : éducation, loisirs et social	15
17/11/14	3eme concertation	Troisième session des groupes de travail : Parentalité, coéducation	16
03/12/14	4eme concertation	Quatrième session des groupes de travail : Culturelle et environnement	16
11/02/15	5eme concertation	Définir par le groupe la situation future souhaitée par les acteurs, c'est « l' INTENTION GÉNÉRALE »	16
11/03/15	6eme concertation	Réaliser un état des lieux des aspects qui aujourd'hui posent problème ou sont à améliorer	11
22/04/15	7eme concertation	aspects qui aujourd'hui posent problème ou sont à améliorer suite	11
20/05/15	8eme concertation	Faire des propositions d'actions en fonction des relevés d'aspects qui posent problème ou sont à améliorer	12
24/06/15	9eme concertation	Propositions d'actions suite....	6
10/09/15	10eme concertation	Propositions d'actions suite....	10
29/09/15	11eme concertation	Propositions d'actions suite....	12
15/10/15	12eme concertation	Elaboration d'un échéancier à 6 mois	7
16/11/15	COMITE DE PILOTAGE	Présentation et validation des axes du PEL	30

I 2 – DES PISTES D’ACTIONS

LES PISTES D’ACTIONS possibles au niveau des structures :

- Développer la structure « ressource » : accompagner et soutenir un groupe de jeunes ou un jeune dans l’élaboration et le soutien de projet
- Créer des moments conviviaux dans les lieux existants où les enfants et les jeunes sont accueillis pour s’exprimer et se sentir autorisés à entrer
- Renforcer la coopération entre les acteurs de l’éducation nationale, les services municipaux et les autres acteurs de l’éducation, en respectant les prérogatives de chacun. Chaque métier doit pouvoir bénéficier d’une égale considération (et dignité) et la complémentarité des compétences doit être mise en avant dans le projet. Les comportements des uns et des autres doivent être exemplaires.
- Mener une réflexion globale sur l’offre éducative (type d’organisation, horaire, nombre de places
- Mutualiser les espaces
- Mettre en cohérence les projets des écoles et les projets éducatifs des ACM
- Renforcer le travail de partenariat entre les équipes enseignantes et les acteurs municipaux et communautaires
- Former le personnel
- Définir des règles communes de fonctionnement
- Mettre en place des projets d’éducation à la prévention auxquels les jeunes seront parties prenantes
- Réfléchir sur la mise en place d’un plan de déplacement, ce dispositif vise à proposer un ensemble de mesures adaptées aux problèmes rencontrés localement sur le trajet domicile-activité extra-scolaire
- Organiser des rencontres, créer un événement fédérateur entre services de l’éducation et les associations

LES PISTES D’ACTIONS en direction du public :

- Permettre l’implication et la responsabilité des jeunes dans la réflexion et les actions
- Rendre plus accessibles les informations et les aides relatives à l’accompagnement des projets de jeunes
- Encourager les différentes formes de participation et d’engagement des jeunes
- Éduquer à l’éco-citoyenneté, en développant des projets d’éducatifs à l’environnement, en formant le personnel encadrant et le personnel bénévole au développement durable, en favorisant l’éco-mobilité, en favorisant l’éco-solidarité.....
- Mettre en place des espaces de réflexion et de débats sur l’action éducative, enfance et jeunesse
- Mobiliser les parents dans l’élaboration et la mise en œuvre des projets et de favoriser leur implication dans la vie de tous les lieux d’éducation
- Prévoir l’accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap lors de rencontres ou manifestations

Les actions restent à construire avec tous les acteurs, le PEL est un lieu de réflexion et d’articulation entre les acteurs de l’éducation.

13 - ÉCHEANCIER

L'échéancier est (en annexe 4)

14 - ÉVALUATION DU PEL

Le développement qualitatif du PEL nécessite, au-delà du suivi administratif, la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuelle interne et externe. Celui-ci permettra aux partenaires de vérifier la pertinence de telle ou telle action au regard des objectifs énoncés et la cohérence du projet, participant ainsi à l'évaluation finale de l'ensemble du projet éducatif local. L'évaluation annuelle donnera lieu à une présentation en comité technique 1 fois par an.

Champs d'action Étapes	Concertation/ Consultation	Coordination	Evaluation	Information/ Communication
Mise en place des actions	- la concertation doit être définie avec les acteurs locaux - Définir collectivement Les indicateurs de réussite	- Les actions devront être validées par la commission enfance jeunesse et le conseil communautaire	- Définir la manière dont vont être effectués : les ajustements stratégiques et pertinents	- Quelle communication sur le projet et quelle information en direction de tous les publics visés ?
Suivi	- Recueillir les avis des bénéficiaires potentiels (enfants, jeunes, familles) - Recueillir l'expression des opérateurs sur le déroulement des activités qu'ils mènent	- la responsabilité effective et les moyens délégués au coordonnateur pour mener à bien sa mission - Les rôles spécifiques du groupe de pilotage	- Vérifier la conformité du déroulement des différentes actions par rapport aux objectifs initiaux	- Quel(s) outil(s) de communication pour informer les habitants du déroulement de ce projet global et des différentes actions qu'il développe
Bilan	- Les outils d'analyse seront construits collectivement	- La coordination devra mettre en œuvre l'organisation et la transmission de l'évaluation et de l'analyse	- Les outils prévus pour mesurer l'atteinte des objectifs éducatifs (en termes d'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements) sont à déterminer	- Prévoir un moyen de communication pour rendre compte des objectifs visés, des actions menées, des résultats obtenus

15 - CONCLUSION

La politique enfance, jeunesse demande beaucoup de temps de concertation avec tous les partenaires mais aussi avec les acteurs locaux pour développer et organiser des actions répondant aux objectifs du PEL mais aussi aux besoins de la population.

Ce dispositif ne peut qu'enrichir le tissu social et associatif du territoire. C'est pourquoi l'intérêt communautaire et l'implication de chacun apporte un enrichissement et une cohérence globale au PEL. Il ne pourra réellement fonctionner qu'avec le concours de chacun.

Le travail pour établir des fiches actions sera la prochaine étape du PEL, tous les acteurs seront sollicités pour le mettre en place et faire le lien avec les acteurs qui sont en charge de de l'éducation des enfants et des jeunes.

Rendez-vous en septembre 2016 pour l'évaluation du PEL 2015 et 2016.....

16 – GLOSSAIRE

- ACM : Accueil Collectif de Mineurs
- CD (CG) : Conseil Départemental (Conseil Général)
- IEN : Inspection de l'Éducation Nationale
- CDC : Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- EJE : Éducateur de Jeunes Enfants
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- PMI : Protection Maternelle et Infantile
- PEDT : Projet Éducatif du Territoire
- PEL : Projet Éducatif Local
- DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
- LAEP : Lieu d'Accueil Enfants/Parents
- REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

17 - ANNEXES

- 1) Diagnostic enfance / jeunesse (page 2)
- 2) Document pour les porteurs de projets (page 2)
- 3) La charte des valeurs éducatives (page 7)
- 4) Échéancier (page 30)

- ANNEXE -1

- ANNEXE-2

- ANNEXE -3

- ANNEXE -4